

KPMG Audit

Département de KPMG SA
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Mazars

61, rue Henri Regnault
92075 Courbevoie
France

ICADE - société anonyme

Rapport spécial des commissaires aux
comptes sur l'ouverture d'options de
souscription d'actions au bénéfice des
titulaires d'options de souscription
d'actions Compagnie la Lucette restant à
exercer

Assemblée générale extraordinaire du 29 octobre 2010
(troisième résolution)
ICADE - société anonyme
35, rue de la Gare - 75019 Paris
Ce rapport contient 3 pages

KPMG Audit

Département de KPMG SA
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Mazars

61, rue Henri Regnault
92075 Courbevoie
France

ICADE - société anonyme

Siège social : 35, rue de la Gare - 75019 Paris

Capital social : €78.797.016,56

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'ouverture d'options de souscription d'actions au bénéfice des titulaires d'options de souscription d'actions Compagnie la Lucette restant à exercer

Assemblée générale extraordinaire du 29 octobre 2010 (troisième résolution)

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-177 du Code de commerce et par l'article R.225-144 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options de souscription d'actions suite à la reprise par votre société des engagements pris par la société Compagnie la Lucette à l'égard des titulaires d'options de souscription d'actions Compagnie la Lucette restant à exercer à la date de réalisation de la fusion absorption de Compagnie la Lucette par votre société.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du nouveau prix de souscription. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du nouveau prix de souscription.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du nouveau prix de souscription sont mentionnées dans le rapport du Conseil d'administration, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

ICADE - société anonyme
*Rapport spécial des commissaires aux comptes sur
l'ouverture d'options de souscription d'actions au
bénéfice des titulaires d'options de souscription
d'actions Compagnie la Lucette restant à exercer*

29 septembre 2010

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Paris La Défense, le 29 septembre 2010

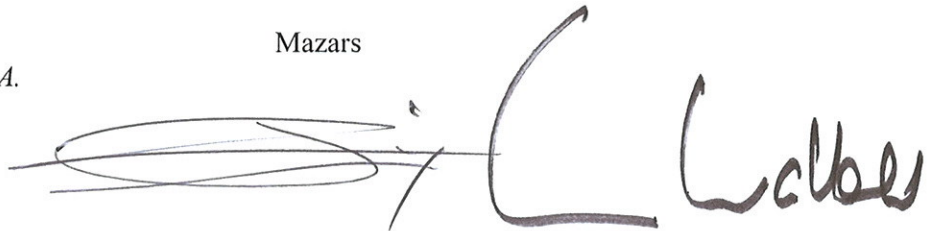
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Isabelle Goalec
Associée

Courbevoie, le 29 septembre 2010

Mazars



Denis Grison
Associé

Loïc Wallaert
Associé